



SECTION



S A V O I E

Compte rendu visioconférence du jeudi 6 Janvier 2022

1 : Point d'étape sanitaire (SAVOIE)

La situation globalement en Savoie n'est pas bonneTaux du département à ce jour **2628**

- Hospitalisation : **138**

- Réanimation : **20**

2 : Point sanitaire à la DDFIP 73

20 : Collègues malades dont 1 collègue hospitalisé sorti à ce jour...Rassurant

NB : Les chiffres peuvent évoluer en hausse ou en baisse selon les informations fluctuantes

3 : Télétravail

Rappel des consignes de la DGFIP : pour tous ceux qui sont équipés et dont les missions sont « télétravaillables », il sera de 3 jours minimum obligatoires et pourra aller jusqu'à 4 jours maximum.

Cette consigne s'applique y compris à ceux de nos collègues qui n'ont pas signé de convention télétravail .

Un jour de présence par semaine est obligatoire et, bien sûr, de manière alternée afin que l'ensemble d'une équipe de travail ne se trouve pas sur le site en même temps.

Dans la circulaire envoyées le 29 décembre 2021 à toutes les administrations, la Ministre de la Fonction Publique, indique qu'un suivi hebdomadaire de la situation sera effectué pour s'assurer de la bonne mise en œuvre de cette instruction.

Avec cette circulaire, le gouvernement applique l'article 13 de l'accord relatif au télétravail qui stipule que les employeurs peuvent imposer le télétravail en cas de « circonstances exceptionnelles » . Ce cadre exceptionnel prévoit également le versement de l'indemnité télétravail (2,5euros/jour et demeure plafonnée à 220 euros par an avec un versement trimestriel) comme en situation normale.

4 : Formation professionnelle en présentiel

Concernant la formation professionnelle, il nous a été confirmé qu'à ce stade elle serait maintenue en présentiel.

5 : **L'intersyndicale** a pu se rendre malgré tout sur le site de Saint Jean de Maurienne en prenant bien soin de l'ensemble des collègues et en respectant scrupuleusement les consignes sanitaires afin de pouvoir échanger avec les collègues sur leurs propositions de « **fonds pour l'amélioration du cadre de vie au travail des agents.** »

Ne pas hésiter à renvoyer vos idées !!!

6 : **FO DGFIP 73** a de nouveau demandé la présence d'un vigile sur le site de Bassens tous les matins du lundi au vendredi de 8h 30 à 12 h 30....Un souhait non une nécessité !!!

Nous avons réitérés notre demande concernant les nettoyages des locaux...Importance signalée au vu du contexte sanitaireAffaire à suivre !!

INFORMATIONS DIVERSES **FO-DGFIP 73**

Les nouvelles règles d'isolement...**IMPORTANT**

- Positif avec un schéma vaccinal complet
- Isolement pendant 7 jours à partir du jour du test positif, isolement levé au bout de 5 jours en cas de test antigénique ou PCR négatif.
- Positif non vacciné (isolement pendant 10 jours à partir du test positif), isolement levé au bout de 7 jours en cas de test antigénique ou PCR négatif)
- Cas contact vacciné d'une personne positive (pas d'isolement mais test de dépistage dès le 1^{er} jour) autotest au 2ème jour puis au 4ème jour.
- Cas contact non vacciné d'une personne positive (test de dépistage et isolement de 7 jours) second test : 7 jours après le dernier contact.

Enfin un peu de joie dans le calendrier 2022....Vive les ponts naturels !!!

- **Vendredi 27 Mai , Vendredi 15 Juillet, Lundi 31 Octobre...**



OUVRONS LES YEUX !

LA CRISE SANITAIRE NE PEUT PAS TOUT JUSTIFIER



